

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mars 2023

LUTTER CONTRE LES ARNAQUES ET LES DÉRIVES DES INFLUENCEURS SUR LES
RÉSEAUX SOCIAUX - (N° 790)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CE147

présenté par

Mme Engrand, M. Meizonnet, Mme Grangier, M. Lopez-Liguori, Mme Laporte, Mme Menache,
Mme Florence Goulet, M. de Lépinau, M. Tivoli, Mme Sabatini et M. de Fournas

à l'amendement n° CE|58 de M. Vojetta

APRÈS L'ARTICLE 3

Au deuxième alinéa, supprimer les mots :

« Conformément au règlement UE 2022/2065, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement supprime une précision qui n'est pas nécessaire.